

le pionnier

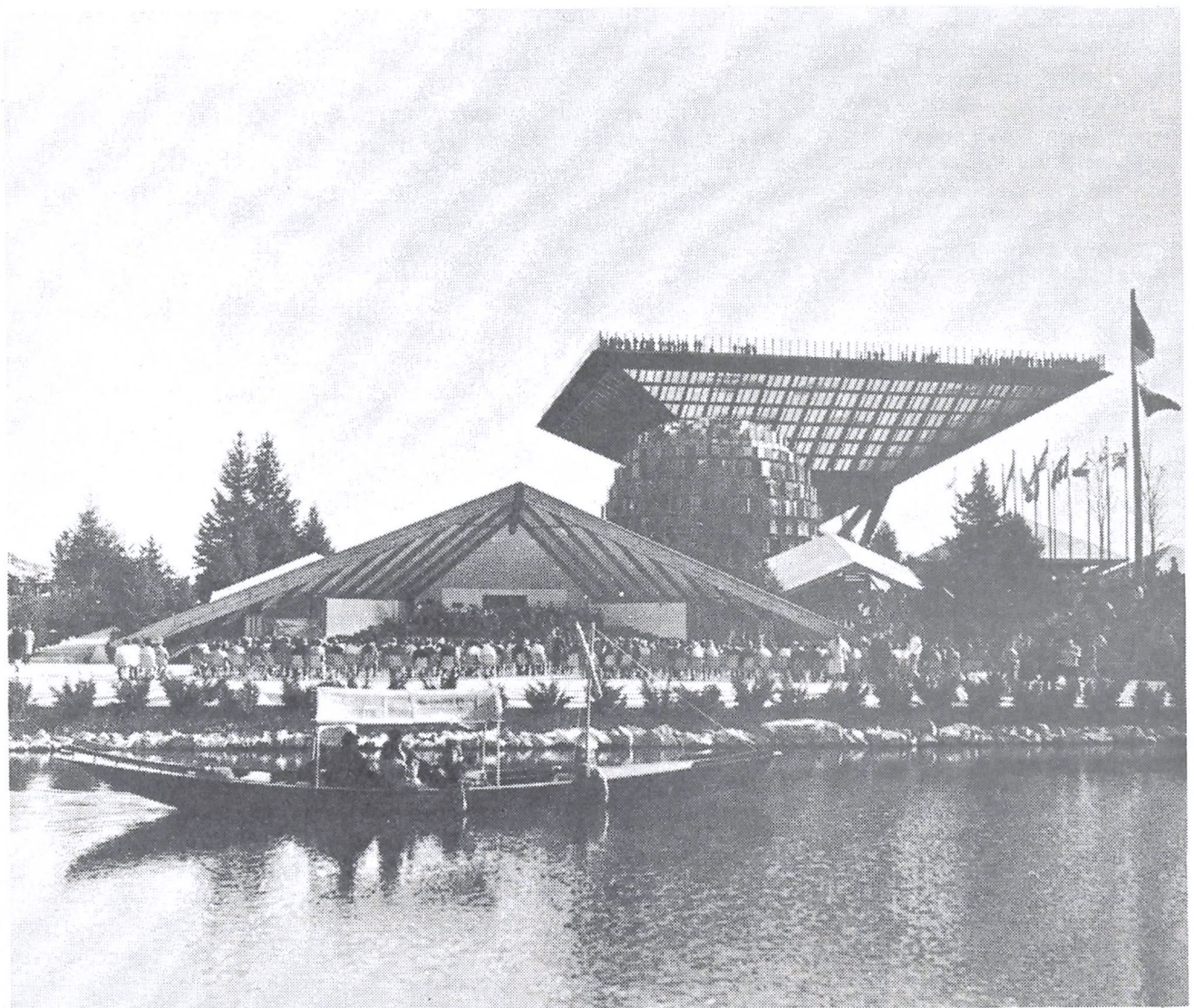
DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

VOL. 2 — No 2

● Journal des syndicats d'employés de la Régie des alcools (FCESP - CSN) ●

JUILLET 1967

Joyeuses vacances



Rendez-vous à l'Expo...

La raison d'être du syndicalisme

Le syndicalisme que ce soit dans l'industrie privée ou la fonction publique, a sa raison d'être.

Il y a environ 60 ans il a pris naissance à la suite d'abus de toutes sortes commis par l'employeur et auxquels le travailleur devait se soumettre.

Une seule chose pouvait libérer le travailleur, citoyen à part entière tout autant que peut l'être l'employeur, et cette chose était l'unité et la collectivité.

Par analogie, le syndicat en faisant son entrée à la Régie des Alcools, visait d'abord à améliorer la situation déplorable, voire même déshonorante, dans laquelle les employés se trouvaient. Beaucoup a été accompli, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce sens. Il nous a permis de même de pouvoir observer de plus près ce qui se passe au niveau de la direction de l'entreprise. Conclusion: c'est pas gai!

Qui sert qui? et à quoi?

Telle est la question que nous nous sommes posée à maintes reprises en regardant agir un certain nombre de dirigeants, qu'on peut cataloguer comme suit:

Il y a d'abord les "frileux", ceux qui se tiennent près de la fournaise "du pouvoir" et se contentent de ronronner. Ils ont des responsabilités à remplir, mais ne s'en acquittent pas, de peur qu'en prenant telle ou telle décision ils ne déplaisent à Monsieur Untel ou Untel qui, lui, a le bras long, et de l'influence sur la "colline". Les "frileux" craignent toute décision susceptible de nuire à leur avancement.

Viennent ensuite les "arrivistes"; ceux-là veulent "percer", voir monter leur étoile dans le firmament des protégés. Pour eux, tout est bon, à condition que ça leur rapporte. Ils emploieront les tactiques les plus inimaginables pour se mettre en évidence. Peu importe les conséquences: retards dans le travail, coûts exorbitants de production, voire même injustice envers les employés; il suffit que ça serve leurs fins.

Enfin il y a les incompetents: ils ne sont pas qualifiés pour occuper le poste qu'ils ont d'ailleurs obtenu grâce à "la" protection. Pour sauver cette situation, ils sont prêts à tout, même à lécher les bottes et autre chose de ceux qui, à leurs yeux, représentent le pouvoir et l'autorité. Le spectacle n'est pas beau à voir.

Est-ce à dire que toute la direction de la R.A.Q. se compose de ces trois catégories d'individus absolument irrécupérables?

Pourtant non! Nous connaissons des

personnes réellement compétentes et aptes à prendre des décisions. Mais on se garde bien de leur confier l'autorité dont elles auraient besoin pour exercer une action efficace. Elles ont les mains liées par les autorités gouvernementales: car voilà bien la vraie racine du mal.

La direction de la Régie réussira-t-elle jamais à se débarrasser de cette maudite influence politicienne qui l'oblige à fonctionner comme une véritable tour de Babel?

Il ne s'agit pas ici de faire le procès d'un parti politique plutôt que d'un autre, mais de chercher lequel, enfin, aura le courage de nous délivrer de cette jolie salade composée de "frileux", "d'arrivistes", et "d'incompétents", servie avec sauce aux anguilles.

Pendant ce temps qui paie pour les âneries du système?

En premier lieu, les employés. Tandis qu'on se plaint à leur imputer tous les péchés d'Israël ils doivent se plier aux exigences de dirigeants irresponsables qui se prennent pour le nombril du monde.

Deuxièmement, celui qu'on appelle "Baptiste Canayen, cochon de payant" qu'on taxe, retaxe et surtaxe.

Quand grands dieux, serons-nous délivrés de cette plaie qu'est "l'influence politique" qui vaut bien à elle seule les sept plaies d'Égypte!

A la lumière de tout ceci, qui donc dira que le Syndicat n'a pas sa raison d'être à la Régie?

Jean-Louis SOUCY,
délégué en chef

Message du président général

A la suite des récentes élections générales, je tiens à remercier sincèrement tous les membres pour la confiance qu'ils placent en moi en me réélisant président général du mouvement.

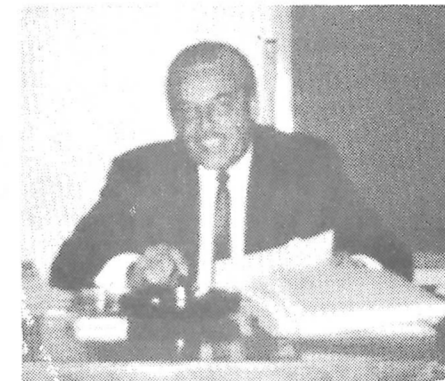
Je sais combien lourdes et nombreuses sont les responsabilités qui m'incombent. Cependant je vous assure de mon entier dévouement et je ferai tous les efforts possibles pour bien m'acquitter de cette tâche. Vous avez et vous aurez toujours mon étroite collaboration.

Je félicite tous les membres qui ont été élus officiers ou délégués. Je leur souhaite le plus grand succès possible et je les invite à garder de constantes relations avec moi.

Je remercie les membres qui ont été défaits en élections d'avoir accepté de poser leur candidature. Je leur dis qu'il n'y a aucune honte dans leur défaite. Ils ont tous prouvé qu'ils avaient la force de leurs convictions et l'avenir leur appartient autant qu'à tous les autres membres.

Aux officiers qui ont opté de ne plus revenir sur les rangs pour des raisons personnelles que nous devons respecter, je dis merci. Merci d'avoir donné de vous-même pendant un certain temps pour notre cause. Vos noms passeront à la postérité pour avoir été parmi les premiers militants à défendre les droits légitimes de vos compagnons et compagnes de travail.

Depuis août 1966, alors que je prenais la relève comme président général, nous avons passé à travers de grandes difficultés et nous avons surmonté de nombreux obstacles. Pour accomplir ces tours de force, il fallait faire ce que nous avons



M. Jean Galibert

fait, c'est-à-dire vous soumettre les problèmes sous leur vrai jour. C'est donc pourquoi nous vous avons convoqués en assemblées générales et avons recueilli vos recommandations. Un mandat, quel qu'il soit, reçu de vous les membres, nous donne

tout l'appui et la force nécessaires pour aller chercher ce que vous voulez ou ce que vous êtes prêts à accepter.

Il faut donc que nous puissions encore compter sur vous dans l'avenir et PLUS QUE JAMAIS cet automne qui vient alors que nous commencerons les négociations des prochaines conventions collectives.

Je suis très reconnaissant à tous les officiers et au délégué en chef pour le support et l'encouragement qu'ils m'ont témoigné constamment. Leur dévouement est des plus louables et il ne fait aucun doute que ce dévouement est l'outil d'acier trempé qu'il nous faut pour réussir.

Notre mouvement en est un d'équipe. L'individualiste n'a pas sa place parmi nous. Non plus le défaitiste. Non plus l'arriviste. Non plus l'opportuniste. C'est par la solidarité que nous vaincrons.

Je vous exhorte donc à resserrer les rangs. L'unité dans la collectivité est de première nécessité. De la Gaspésie au Nord-Ouest québécois, du sud à la Côte Nord, en passant par Montréal, Québec l'Estrie, la Mauricie, les régions de Sherbrooke, St-Hyacinthe et Hull, en ce qui nous concerne, ça ne fait QU'UNE SEULE REGION, celle de nos membres, nos délégués, nos officiers, NOTRE SYNDICAT. Jean GALIBERT

Quelques nouvelles de Montréal

Montréal n'a pas fait exception à la règle. Nous avons eu des élections. Comme vous le savez les élections demeurent toujours des élections, il y a toujours des perdants et des gagnants.

Je voudrais remercier les gagnants d'avoir voulu accepter de prendre part à l'administration de leur syndicat.

La charge qu'ils ont acceptée leur demandera beaucoup de dévouement de sacrifices et d'objectivité pour remplir leurs rôles à cent pour cent.

Je demeure convaincu que votre choix répondra aux exigences énumérées ci-haut.

A titre de Président régional de Montréal je leur souhaite le meilleur des succès et une longue carrière dans le syndicalisme.

Je voudrais ouvrir une parenthèse pour remercier tous ceux qui n'ont pas connu la victoire, merci pour leur esprit de dévouement et de compréhension.

Vous savez la défaite fait partie du jeu. Aujourd'hui on vous réclame, demain on vous remercie, cela est le jeu de la démocratie.

Il faut être capable d'accepter ces petits contre temps et continuer à se battre pour votre syndicat qui veut le respect de vos droits.

Mille et une fois merci à tous et je vous rassure de mon entière collaboration.

Je me fais l'interprète de toute l'équipe pour vous remercier de la confiance que vous avez voulu mettre en elle, et nous ferons notre possible pour ne pas vous décevoir.

par M. RONALD ASSELIN,
président régional.

St-Hyacinthe: nos vœux les meilleurs

Au mois d'avril avait lieu à St-Hyacinthe une assemblée des plus intéressante, pendant laquelle il y a eu l'élection d'un nouvel Exécutif Régional.

Nos plus sincères félicitations à ce nouvel Exécutif, dont plusieurs ont déjà fait leurs preuves.

L'assemblée s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité et de bonne entente. La majorité des membres étaient présents.

Egalement sincères félicitations à notre Président Monsieur Réal Lapointe qui fut élu 2e Vice-Président Provincial, lors d'une élection du Conseil Supérieur tenue à Lévis le 23 avril 1967.

Connaissant ses aptitudes à bien servir les intérêts de tous les syndiqués, nos meilleurs vœux l'accompagnent.

Le président de Québec remercie

Depuis ma nomination à la présidence de la région de Québec, je me suis rendu compte de l'énorme responsabilité dans une région aussi grande que Québec.

Je veux remercier en passant tous les syndiqués de ma région et j'espère que je serai à la hauteur de la tâche.

Depuis cinq ans que je milite dans notre mouvement je puis dire que j'ai été fortement impressionné par le nombre de syndiqués qui ont accepté leur mise en nomination aux dernières élections, presque tous les postes ont dû être comblés par élection. Ce qui démontre la grande confiance des membres dans leur syndicat, ceci est très significatif et je sais que nous pouvons regarder l'avenir avec confiance.

Après les élections ma première tâche a été de voir à ce que les sous-comités de bureaux, magasins, et entrepôts prennent en main leurs responsabilités et je veux signaler toute la collaboration et le sérieux que les officiers de ces sous-comités ont apporté afin de régler d'une façon plus satisfaisante leurs problèmes.

Je veux les féliciter car je considère pour tout le monde que ces sous-comités sont d'une importance capitale pour notre région.

Bravo les gars!

Voire tout dévoué,
JEAN-MARIE LACASSE
président régional, Québec.

L'exécutif du N.O. québécois remercie

C'est tout un honneur pour moi de diriger votre nouvel exécutif.

Ce sont des gars qui animent leur mouvement syndical avec dynamisme, qui représentent le vrai visage du progrès et du renouveau au sein de notre syndicat. Ces mêmes officiers sont également aptes à remplir les exigences de leurs tâches à la Régie des Alcools. Ce sont des gars débordants d'idées nouvelles les utilisant pour le bien commun de tous. Chacun d'eux poursuit le même idéal. Ils sont vraiment à la hauteur.

Voire président,
Jean-Paul GENDREAU

Publié par les Syndicats des employés de la Régie des alcools (CSN). "Le Pionnier" paraît neuf fois par année. Il est rédigé sous la responsabilité de l'exécutif provincial avec la collaboration d'un comité de rédaction qui comprend notamment les confrères Robert Côté, Marcel Harvey, Jean Langlois et André Brabant. Adressez toute communication au secrétariat des syndicats de la RAQ, 1001, rue Saint-Denis, Montréal.

14

L'Expo ne doit pas nous faire oublier la vraie Terre des hommes

L'Expo 67 est devenue une réalité vivante. Les six mois de son existence constituent pour nous des moments privilégiés qui nous permettront de nous familiariser avec l'histoire, le génie, la culture de plus de soixante pays et nations, et d'admirer les réalisations techniques et scientifiques de l'esprit humain. Elle fournira à certains l'occasion de satisfaire leur curiosité. Elle pourra être pour d'autres, une source de réflexion sur ce monde dans lequel nous vivons.

L'Expo-Terre des Hommes ne devra pas nous faire oublier la vraie terre des hommes. Si nous sommes attentifs, nous discernons les contrastes et contradictions de cette dernière. En effet, la vraie terre des hommes est, pour les uns, terre de joie et d'espoir, pour d'autres, terre de tristesse et d'angoisse. Si elle est le lieu où s'exprime la grandeur et la noblesse de l'homme, elle est en même temps ce lieu où se manifestent sa petitesse, ses mesquineries, ses égoïsmes. Si elle est la terre des insatisfaits, de ceux qui sont assoiffés de justice, de fraternité et de paix, elle est aussi celle de ceux qui entretiennent des foyers d'injustice, de haine, d'inimitié. L'Expo-terre des hommes est à quelques pas de nous. Mais la vraie terre des hommes est loin de nous. Elle est à faire, à bâtir à édifier. Et c'est au fond la raison d'être de notre vie sur terre. C'est aussi, la motivation qui doit animer notre vie de militant car nous voulons contribuer à rendre notre terre, vraiment humaine et habitable pour tous.

La vraie terre des hommes, c'est souvent le désert des hommes. Ce n'est que trop vrai quand on observe le peu d'humanité, le peu de cas que l'on fait de l'homme, de sa dignité, de ses droits et devoirs. Les guerres, les luttes raciales, les

conflits de travail, la misère et la pauvreté ne sont que quelques illustrations de ce peu de respect et de souci que l'on a de l'homme aujourd'hui. Or l'action syndicale consiste précisément à créer des conditions de vie et de travail qui permettent à l'homme, à tous les hommes

Terre des hommes, terre des travailleurs

Ils viennent des quatre coins du monde, ces travailleurs comme moi. S'ils voulaient il leur suffirait de se donner la main pour faire une ronde sur cette terre des hommes.

Par bateaux, par avions et par trains ils arrivent chez nous sur cette terre d'avenir.

Des hommes de bonne volonté, menuisiers, journaliers, charpentiers, commis de bureau, secrétaires, etc.

Ils sont tous des artisans serviteurs de cette terre des hommes.

Ils nous arrivent de France, d'Angleterre, de Suisse, de Belgique, d'Allemagne, de Russie, du Japon, d'Amérique, du Canada, de partout. Ils viendront d'un océan à l'autre.

Tous ces travailleurs du monde sur cette terre des hommes donneront l'impression d'être d'une même famille unie dans les mêmes difficultés, les mêmes joies et les mêmes pensées.

Il y aura là des échanges d'idées pour une plus grande compréhension de ce monde de syndiqués qui veut la justice et le respect de ses droits.

Notre syndicat se fait l'interprète de tous les syndiqués du Québec pour vous saluer et vous souhaiter la bienvenue sur cette terre d'avenir, le Québec.

SYNDIQUES DU MONDE, SALUT!

Ronald ASSELIN

d'être plus hommes c'est-à-dire plus libres, plus responsables, plus solidaires. Elles s'insèrent dans cet effort qui consiste à infuser un supplément d'humanité sur la vraie terre des hommes.

La vraie terre des hommes, c'est aussi la terre de quelques

hommes. On connaît la situation qui est faite à des populations entières dans les pays sous-développés. On sait quel sort est réservé à des groupes peu favorisés de nos sociétés prospères. De plus en plus l'écart s'agrandit: les riches deviennent plus riches, les pauvres deviennent plus pauvres. Ces inégalités, ces déséquilibres ne peuvent laisser indifférents ceux qui sont engagés dans un combat pour une plus grande justice, ceux qui veulent contribuer à établir plus d'égalité et d'équilibre entre groupes sociaux et entre nations. Le combat syndical c'est un combat pour la justice, pour le respect des droits de l'homme. C'est un combat pour une égalité meilleure entre les hommes.

"Bâtir la vraie terre des hommes." Dans son dernier message social aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté, Paul VI a voulu rappeler l'urgence d'une telle entreprise et la responsabilité que tous ont d'y mettre la main. Les préoccupations du chef de l'Eglise rejoignent celles de tous les hommes. Et son appel veut rejoindre celui de millions d'êtres humains dont la résonance a trop souvent peu d'écho en "Populorum progressio"; le développement des peuples. C'est d'abord un développement qui doit être préoccupé de l'homme, de tout l'homme. C'est aussi un développement qui ne peut se faire que solidairement c'est-à-dire avec tous les peuples et les nations de cette terre. Telles sont les deux grandes parties du document pontifical sur lequel nous reviendrons bientôt. D'ici là, je vous invite à lire ce document pontifical qui doit être pour tous une source d'inspiration et de réflexion.

Abbé Jacques BISSENETTE,
conseiller moral

Les nombreux problèmes d'application des conventions sont dûs à QUOI ?

Jean-Louis SOUCY,

L'application des conventions collectives à la Régie est très difficile. A toutes fins pratiques, nous sommes obligés de jour en jour de reconquérir les droits acquis par nos premières conventions.

Cette situation est due à la confusion des pouvoirs à la Régie, ce qui rend l'autorité insaisissable. Remarquez que cette confusion fait le délice de certains personnages glissants. Dans ce marasme, ils prennent des décisions arbitraires et injustes sans avoir à n'en subir l'odieux. Ils ne peuvent en être chargés puisque les responsables du service des relations industrielles, par un code d'éthique, supportent, et tentent de faire accepter ces décisions par les représentants syndicaux.

Sauf qu'ils ne réussissent pas à nous faire gober des vessies pour des lanternes. C'est d'ailleurs la principale raison pourquoi il y a tant de multiplicités de fonction dans les cadres. Dans un prochain numéro du "Pionnier" nous vous donnerons la liste de toutes ces lumières ainsi que les émulations de chacun. De quoi, faire des colères bleues ou rouges selon le cas.

Même, si le Premier Ministre lors d'une brillante déclaration en chambre le 31 mars 1967, reconnaissant les droits du syndicalisme au sein de la

fonction publique, et recommandait à ses subalternes d'apprendre à vivre avec les syndicats, ces subalternes ne le voient pas tous du même oeil. Plusieurs n'ont pas encore accepté cette idée, et un bon nombre ne pourront jamais s'adapter, puisqu'ils ne peuvent ni admettre, ni comprendre que des employés ont le droit de discuter de conditions de travail et de salaire sur un pied d'égalité avec eux.

Parce qu'il est extrêmement difficile de trouver à la Régie la personne qui a l'autorité de prendre les décisions qui s'imposent, de nombreux problèmes qui normalement devraient être solutionnés dès qu'ils sont connus, occasionnent aux employés concernés des délais injustifiables et dans certains cas, des pertes monétaires.

Dans plusieurs cas, les problèmes à traiter sont tellement simples qu'on a peine à comprendre qu'un supérieur immédiat ne puisse les solutionner de sa propre autorité, c'est réellement inconcevable.

Les supérieurs immédiats, ou bien ont peur de prendre leurs responsabilités, ou bien n'ont pas l'autorité nécessaire pour appliquer les conventions collectives?

D'autre part, l'incompétence, l'insouciance et l'indifférence dont font preuve

certaines supérieurs immédiats sont fantastiques. Même s'ils reçoivent des directives fermes, ils s'en foutent tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de pressions qui s'exercent sur eux. Et même à ce moment là, ils tentent de s'y soustraire par toutes sortes de manigances.

Il n'existe pas de tradition syndicale à la Régie, contrairement aux grandes entreprises où le syndicalisme est en place depuis longtemps. Loin de là, on tente encore de diriger la Régie comme le faisait il y a 60 ans, le père de famille qui dirigeait son entreprise familiale; quand l'on connaît toutes les influences et les manigances des politiciens, pour corriger cette situation, il y a du boulot pour plusieurs années à venir. Cependant en prenant les obstacles un à la fois, nous parviendrons peut-être lentement, mais sûrement, à libérer la Régie de toute cette ineptie.

C'est là, la situation que le syndicat a à redresser. Nous espérons que les dirigeants de la Régie et le gouvernement (puisque c'est lui qui donne les directives), s'interrogeront sur la façon dont les conventions sont appliquées, quand on sait qu'il y a eu plus de 4,000 griefs ou mécontentements formulés depuis le 19 février 1965...

Un syndicalisme total grâce à l'action politique

Qu'est-ce que c'est donc que l'action politique? Tout le monde en parle, même ceux qui n'en connaissent pas grand chose. S'agit-il de la formation d'un parti politique? Est-ce la main-mise des travailleurs ou des syndicats sur une machine électorale? Non, évidemment, l'action politique ce n'est pas de la politiquerie. C'est une nouvelle étape, une phase décisive des travailleurs dans leur lutte séculaire pour leur affranchissement social, économique et politique. C'est le complément logique, indispensable de la lutte professionnelle des salariés par le truchement de la négociation et des conventions collectives de travail.

S'il est vrai que les syndiqués ont obtenu des gains importants par la signature de contrats collectifs de travail, il est évident aujourd'hui que le mouvement syndical, surtout au Québec où l'Etat provincial est le plus important employeur, se doit, pour survivre et jouer pleinement son rôle, déborder les cadres étroits où les législateurs s'appliquent, par des législations restrictives et coercitives, à le limiter.

Le moment est venu pour le syndicalisme de livrer la lutte dans des territoires qui jusqu'ici étaient des chasses gardées de "l'élite". L'heure est venue pour tous les travailleurs syndiqués de contester le pouvoir de décision au niveau de l'Etat et au niveau des entreprises. C'est le procès de la société qui commence, le procès du système qui enrichit

les riches et appauvrit les pauvres. Pour cela il n'est pas question de se laisser mystifier par les partis politiques dont la doctrine est inspirée par le besoin des groupes qui ne cherchent qu'à défendre leurs intérêts au détriment du bien commun. C'est la recherche sérieuse, réfléchie, constante de la solution aux problèmes de la population du Québec en fonction des besoins des travailleurs.

Notre syndicat, comme tous ceux qui sont affiliés à la CSN, est appelé à jouer un rôle actif dans la grande campagne de libération entreprise par notre centrale. Au cours des semaines qui vont suivre des responsables d'action politique seront choisis dans chaque secteur, puis des réunions, des cours, des rencontres seront organisés afin de bien renseigner tous nos membres sur les avantages multiples et indéniables de l'action politique. Face aux problèmes économiques, comme la hausse constante du coût de la vie, la plaie des ventes à crédit, les taux d'intérêt usuraires sur les prêts, les taxes, la concentration des richesses, etc., nous ne pouvons pas être inactifs, il nous faut agir sans délai pour obtenir au plus tôt ce qui est notre droit collectif, "une société bâtie pour l'homme".

LAURENT CADIEUX

Membre du comité d'action politique
du Conseil Central de Montréal.

Travail énorme du comité de planification de méthodes de travail (secteur de magasins)

Ce comité habilement conduit par le confrère Claude Tremblay qui en est le président, a accompli, à date, un travail énorme qui sera des plus profitable au comité de négociation.

Les statistiques qui sont en voie d'être compilées et qui nous seront transmises ces jours-ci, nous indiqueront ce qu'il faut souligner dans le projet des conventions collectives concernant ce qui se passe dans les magasins de la Régie par toute la province.

Il y en a de toutes les couleurs!

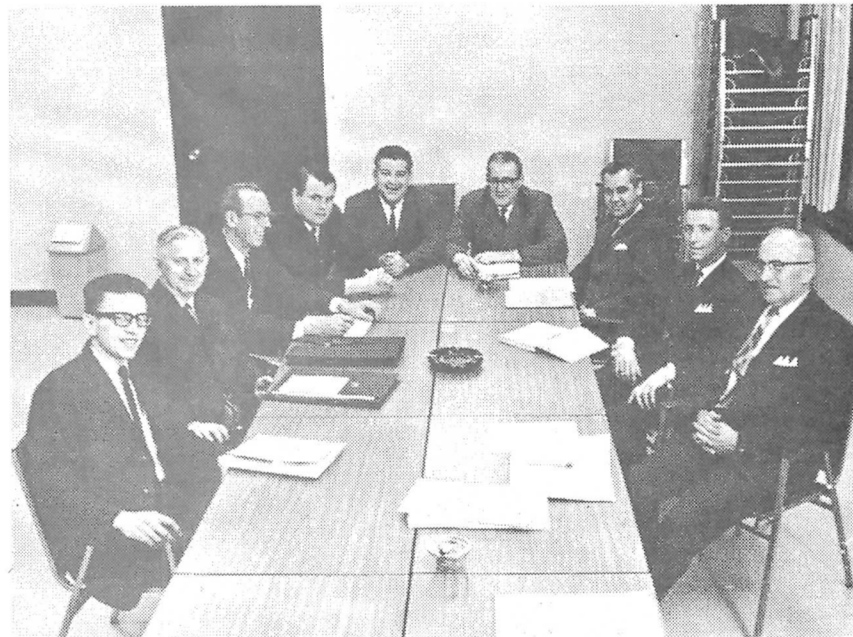
Ce comité dont tous les membres ont étroitement coopéré avec leur président, doit être cité en exemple.

La volonté de réussir, l'unité d'action, la coopération entre membres et le bien de la collectivité constamment à l'esprit de tous les gars, ça, c'est du vrai syndicalisme.

Le travail fait par ce comité s'est avéré tellement important pour notre mouvement, que le comité de négociation a décidé de faire la même chose pour les secteurs bureaux et entrepôts.

Les formules requises pour arriver aux mêmes fins dans ces deux secteurs sont sous impression. Les comités qui prendront la responsabilité de mener le travail sont anxieux, nous en sommes certains, d'obtenir un succès comparable à celui atteint par le comité des magasins.

Félicitations et bonne chance à tous!



Voici les membres du comité de planification des méthodes de travail, secteur des magasins, région de Montréal. De gauche à droite: Claude Tremblay, président; Fortunat Guay, Georges-Edouard Guérin, Ronald Asselin, Jean-Paul Poitras, Emile Brouillette, Jean-Paul Cardinal, Jacques Piché, Lionel Bonnenfant. Manquent sur la photo: Laurent Cadieux et Marcel Deblois.

Des langues bien pendues...

Une rumeur, archie-fausse, a été partie par au moins deux des assistants-surintendants de magasins de Montréal à l'effet, imaginez-vous bien, que nous ayons déjà fait parvenir aux dirigeants de la Régie une copie du projet de nos prochaines conventions collectives.

Bien plus, ces deux farceurs connus, (il y en a peut-être d'autres dont les activités ne nous auraient pas été rapportées) ont même dit que nous demandions une augmentation de salaire de \$25.00 par semaine!!!

Ils se plaisent à dire ces faussetés aux gérants de magasins, qui, pas "smarts", les répètent. Ne devraient-ils pas se renseigner auprès du directeur des relations industrielles de la Régie avant de s'exposer au ridicule des employés qui savent bien qu'une telle chose n'est pas vraie?

Pire encore, ces "surintendants itinérants" affirment aux employés de magasins que c'est vrai que nous avons remis ce document et que la Régie l'a remis entre les mains de ses avocats pour étude.

Faut-y avoir du temps à perdre pour partir des fausses rumeurs pareilles! Il ne doit pas y avoir beaucoup de travail à accomplir dans la fonction d'assistant-surintendant pour permettre un tel gaspillage de paroles, salive, temps et argent. A moins que le travail des "surintendants itinérants" soit un travail de 5^{ème} colonne?

A tout événement, sont ignorants les pauvres assistants itinérants qui s'occupent de choses qu'ils ne connaissent pas et surtout qui ne les regardent pas!!!

- 1^o Les conventions collectives sont seulement en voie de préparation. Vous avez reçu deux bulletins du Comité de Négociation vous informant du progrès accompli par nous dans ce travail;
- 2^o Les salaires des employés pour les prochaines conventions n'ont même pas encore été discutés. Nous attendons le résultat du travail du Comité des Statistiques avant de toucher ce sujet;
- 3^o Toute la préparation des prochaines conventions se fait à "huis-clos". Si par malheur il y a des informations qui sortent avant le temps, il faudra blâmer un des membres du Comité de Négociation. Si cela se produisait, je me chargerais personnellement d'y voir.
- 4^o Personne, sauf ceux chargés de la préparation, ne connaîtra le contenu des prochaines conventions collectives **AVANT** les membres.
- 5^o La Régie, et encore moins les assistants-surintendants itinérants, ne recevra nos demandes que lorsque tous les membres des syndicats dans toute la province auront connu le projet et l'auront accepté en assemblées générales qui seront tenues au début de l'automne 1967.

Saluts, surintendants itinérants Bélanger et Tanguay et à tous les autres à qui le chapeau ferait.

JEAN GAUBERT

Sentences arbitrales

La sentence de Me Léon Lalande pour les griefs des confrères Yvon Goyette et Rodolphe DiGiacomo au sujet de la distribution du temps supplémentaire a été rendue; cependant cette sentence n'a pas été favorable aux deux confrères.

De ce fait, les griefs des confrères Arbour et DiGiacomo également à l'arbitrage, étant similaires, ont été retirés.

Arbitrages en cours

Deux griefs font présentement l'objet d'arbitrage. On en décèle un à Montréal et un à Québec.

Le grief de la région de Québec, a été formulé par le confrère Jean-Marie Lachance commis-bureau à l'entrepôt no 6 de Ste-Foy antérieurement du magasin 257.

Ce grief fût soumis à l'honorable juge Victor Trépanier, une audience a eu lieu le 28 février 1967. Nous attendons actuellement le prononcé de la sentence.

Le confrère Jean-Jacques Cloutier du service de l'embouteillage des vins, est le signataire du grief de la région de Montréal.

Ce grief fût soumis à Me Léon Lalande, jusqu'ici il n'y a pas de date d'audience de fixée.

Message de remerciement

Elu président du secteur entrepôts de Montréal par l'assemblée générale à l'école Cardinal Newman le 23 avril 1967, je tiens à remercier au nom de l'exécutif et en mon nom tous ceux qui ont mis leur confiance en nous pour les prochaines années. Je remercie sincèrement les officiers qui ont collaboré avec moi dans le passé comme LAMBERT LAFLEUR, FOREST SAMSON WATTIER. A ces officiers encore une fois merci.

Maintenant je vais vous adresser quelques mots sur le travail qui est à faire dans les jours à venir. Comme vous le savez 1967 est l'année de négociations et je tiens à souligner qu'il nous faut la collaboration de tous les membres et non pas seulement de quelques uns. Voici le travail que nous avons tous à accomplir; ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS, RÉUNIONS DES OFFICIERS.

Si vous voulez que notre contrat de travail soit à point, donnez-nous votre entière SOLIDARITE. Pour le mot de la fin: unissons nous assurons la vie et la force de notre SYNDICAT.

Eugène HEBERT,
résident, secteur de Montréal



Remise de trophées

Les équipes de ballon-balais ont reçu leurs trophées. De gauche à droite: Robert Dubé, Gérard Gamache, trophée du meilleur compétiteur; Roger Bousquet, Jean Gagnon, trophée du plus grand nombre d'assistance. Robert Dubé nous écrit: "Pour l'année 1966-67 j'étais élu à la direction des équipes de ballon-balais. J'aimerais au nom de toutes les équipes et en mon nom remercier sincèrement la Régie et les commanditaires pour l'appréciable collaboration qu'ils nous ont accordée. Je souhaiterais pouvoir encore compter sur eux à l'avenir. Je tiens à féliciter les instructeurs et tous ceux qui se sont mérités des trophées. Surtout toutes les équipes pour leur bonne camaraderie. Pour l'année 1967-68 j'espère que nous reprendrons nos activités qui, non seulement délassent les employés, mais contribuent à créer de solides liens entre syndiqués.

Ne lâchez pas les gars! Bonne chance!"

Tenue vestimentaire durant l'été

M. J.-L. Soucy

Dans le but d'accommoder le personnel des magasins, durant les mois de juin, juillet et août, la Régie des alcools du Québec consent à exempter les employés de l'obligation de porter le veston réglementaire.

Ceux qui se prévaudront de cette exemption devront cependant se soumettre aux exigences suivantes:

Il appartient au gérant du magasin de juger si l'employé remplit les conditions ci-haut mentionnées.

- 1) Chemise blanche unie et propre. Manches courtes ou manches longues non relevées.
- 2) Cravate ou noeud papillon sobre.
- 3) Les bretelles visibles sur la chemise ne sont pas permises.
- 4) Porter l'insigne d'identité.

CEUX QUI NE S'Y CONFORMENT PAS DEMEURENT SOUMIS AU REGLEMENT DU PORT DU VESTON.

Le Surintendant des magasins:
JEAN BERARD

Résultats des élections

Exécutif provincial

Président: M. Jean Galibert
Secrétaire: M. Jean-Jacques Cloutier
Trésorier: M. Georges-E. Guérin
1er vice-président: M. Raymond Morin
2e vice-président: M. Réal Lapointe
3e vice-président: M. Eugène Hébert
4e vice-président: M. Jean-Louis Soucy
5e vice-président: M. Jean-Marie Lacasse
6e vice-président: M. Raymond Fortin

Conseil supérieur

COTE-NORD
M. Olivier Girard

ESTRIE
M. Hervé A. Courchesne

HULL
M. Omer Régimbald

LAC ST-JEAN
M. Raymond Fortin

M. Jean Galibert, M. Jean-Marie Comeau, M. G. E. Guérin, M. Ronald Asselin, M. Eugène

MONTREAL
Hébert, M. Gilles Fortin, M. Réal Chalifour, M. Robert Verdi, M. Jean-Jacques Cloutier, M. Jean-

Louis Soucy, M. Lucien Lavoie, M. Gérard Roussy.

NORD-O. QUEBEC
M. Jean-Paul Gendreau.

M. Oscar Leclerc, M. Jean-Marie Lacasse, M. Lucien Vachon, M. Raymond Morin, M. Roger Plante, M. Raymond Giroux,

M. Herménégilde Boucher, M. Adrien Blouin, M. Jean-Paul Gravel, M. Eugène Cantin.

RIMOUSKI
M. André Nadeau

SAINT-HYACINTHE
M. Réal Lapointe

TROIS-RIVIERES
M. Arthur Thibodeau

REGION DE MONTREAL

Président: M. Ronald Asselin
Vice-président: M. Eugène Hébert
Secrétaire: M. Jean-Marie Comeau
Trésorier: M. Robert Verdi

Directeurs: M. Jean Galibert, M. Jean-Louis Soucy, M. Laurent Cadieux, Mlle Yolande Goulet, M. Fortunat Guay.

Président: M. Jean-Marie Lacasse
Vice-président: M. Raymond Morin
Secrétaire: Mlle Denise Lacasse
Trésorier: M. Laurent Letellier

Directeurs: M. Oscar Leclerc, M. Roger Rousseau, M. Jacques Drapeau, M. Roger Plante, M. Lorenzo Lebel.

Comité de bureaux

Président: M. Maurice Harvey
Secrétaire: Mlle Yolande Goulet
Trésorier: M. Marcel Gaumont
Directeurs: M. Jean Galibert, M. Jean-Marie Comeau, Mlle Fleurette Dufour, M. Roland Grenier.

Comité d'entrepôts

Président: M. Eugène Hébert
Vice-président: M. Robert Verdi
Secrétaire: M. J.-J. Cloutier
Trésorier: M. Gilles Fortin
Directeurs: M. Jean-Louis Soucy, M. Lucien Lavoie, M. Gérard Roussy.

Comité de magasins

Président: M. Claude Tremblay
Vice-président: M. Jean-Paul Cardinal
Secrétaire: M. Jacques Piché
Trésorier: M. G.-E. Guérin
Directeurs: M. Albert Avon, M. Jean-Paul Poitras, M. Lionel Bonenfant.

Comité de bureaux

Président: M. Roger Rousseau
Vice-président: M. Alcide Blondeau
Secrétaire: M. Roland Pagé
Trésorier: M. Albert Lapointe
Directeurs: M. René Vachon, Mlle Diane Talbot, M. Guy Morisset, M. Oscar Leclerc.

Comité d'entrepôts

Président: M. Raymond Giroux
Secrétaire: M. Robert Benoit
Trésorier: M. J.-P. Gravel
Directeurs: Mme A. Daudelin, M. Fernand Labrecque, Mlle Brigitte Tremblay, M. Gilles Bélanger.

Comité de magasins

Président: M. Jean-Marie Lacasse
Vice-président: M. Jacques Drapeau
Secrétaire: M. Laurent Paradis
Trésorier: M. Marc Plamondon
Directeurs: M. E. Walling, M. Armand Lavigreur, M. Paul Côté, M. Laurent Letellier.

REGION DE TROIS-RIVIERES

Président: M. Arthur Thibodeau
Vice-président: M. Roland Baribeault
Secrétaire: M. Jacques Marcouiller
Trésorier: M. Robert Ouellette
Directeurs: M. Emile Lambert, M. Donat Lamarche.

REGION DE HULL

Président: M. Omer Régimbald
Vice-président: M. Michel Latour
Secrétaire: M. J.-C. Desjardins
Trésorier: M. Jean Brunet
Directeur: M. Albert Beaudry.

REGION DE SAINT-HYACINTHE

Président: M. Réal Lapointe
Vice-président: M. Gilles Clark
Secrétaire: M. Roland Chabot
Trésorier: M. Lucien Grenier, M. Jean-Paul Riel.

REGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Président: M. Raymond Fortin
Secrétaire: M. Yvon Boivin
Trésorier: M. Gérald Brisson
Directeurs: M. Ernest Gagné, M. Jean Savard.

REGION DE RIMOUSKI

Président: M. André Nadeau
Secrétaire: M. Raoul Parizé, M. Edouard Martin, M. Jean-Guy Sirois, M. A. Arsenault, M. Paul-Adrien Ouellet.

REGION DU NORD OUEST QUEBECOIS

Président: M. Jean-Paul Gendreau
Vice-président: M. André Tremblay
Secrétaire: M. Léo Delorme
Trésorier: M. Fernand Laferte
Directeurs: M. Gérard Héroux, M. Gaston Boucher, M. Guy Corriveau, M. Lionel Faucher.

REGION DE L'ESTRIE

Président: M. Hervé A. Courchesne
Secrétaire: M. Henri-Claude Gosselin
Trésorier: M. Henri Bernier
Directeurs: M. Bernard Beaudoin, M. Roger Morin.

REGION DE LA COTE-NORD

Président: M. Olivier Girard
Vice-président: M. Antoine Imbeault
Secrétaire: M. Robert Gagné
Trésorier: M. Philippe Bouchard
Directeur: M. Marc Valois.

COMITE de FINANCES: Oscar Leclerc (Québec), président; Arthur Thibodeau (Shawinigan), Robert Verdi (Montréal), directeurs.

Nous passerons les photos des exécutifs élus lorsque nous les aurons toutes reçues.

Le bill 25: la 25e heure

Me Gilles PLANTE

Notre propos n'est pas d'examiner la légitimité des revendications salariales des syndicats d'enseignants.

Nous examinons le bill 25 à la lumière de quelques principes à la base du syndicalisme.

Le principe de base est sans aucun doute la liberté syndicale. On peut, pour fins de discussions, en distinguer plusieurs facettes.

- a) 1re facette de la liberté syndicale: reconnaissance aux travailleurs d'une entreprise de s'associer en vue de poursuivre leurs buts dans l'entreprise: c'est la liberté d'association.
- b) 2e facette: prolongement de la liberté d'association, la liberté d'affiliation à une centrale syndicale augmente l'efficacité de la première liberté.
- c) 3e facette: reconnaissance de la légitimité des buts généraux du syndicalisme et de leur poursuite: c'est la liberté d'action syndicale.

Le bill 25 touche à tous ces aspects de la liberté syndicale. Dans cette mesure, il ne touche pas seulement les enseignants mais tous les syndicalistes, en s'attaquant aux principes mêmes du syndicalisme.

Pour essayer d'être le plus clair possible, nous allons commencer par examiner l'incidence du bill 25 sur les principes mêmes du syndicalisme. Ensuite, nous allons essayer d'en voir l'incidence pour l'avenir.

Enfin, en conclusion, nous donnerons quelques impressions personnelles sur ce que cette loi signifie pour le mouvement syndical.

1 - L'incidence sur les principes du syndicalisme

La loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire comporte trois sections. Dans la 1re, nous trouvons des définitions qui n'ont pas d'intérêt pour le sujet à l'étude. La 2e section qui comporte 10 articles s'intitule "conditions de travail jusqu'au 30 juin 1968".

Cette section comprend d'abord l'ordre de retour au travail à tous les grévistes ainsi que l'ordre de remplir les devoirs de leurs fonctions. Evidemment, M. Masse, Ministre à l'Éducation, a souligné que la loi ne contenait pas de sanctions. Mais l'article 18 stipule que les enseignants restent soumis au Code du travail et par conséquent aux sanctions qui y sont prévues dans le cas de grève illégale. La manœuvre n'est même pas habile. C'est un piège grossier.

La section II enlève ensuite le droit de grève aux enseignants mais sans le dire brutalement. La loi parle de prolongation des conventions collectives. Les conventions expirées avant le 11 février et qui n'ont pas été renouvelées ou remplacées par une nouvelle sont prolongées jusqu'au 30 juin 1968. Cependant, entre le 30e et le 60e jour de l'entrée en vigueur de la loi, les ententes sur les clauses survenues avant le 11 février peuvent être incorporées à ces conventions prolongées pourvu qu'elles ne soient pas contraires à la loi; c'est-à-dire aux échelles de salaires prévues en annexe.

Les conventions collectives qui expireront après le 10 février 1967 et avant le 1er octobre sont aussi prolongées jusqu'au 30 juin 1968.

Les autres articles de la section II prévoiront les modalités d'application de la nouvelle échelle de salaires et protègent les droits acquis.

La section III, constitue le plat de résistance. C'est aussi la section qui nous concerne directement. La section II assurait le droit de l'enfant à l'éducation. La section III détermine le nouveau régime de convention collective.

Dorénavant les négociations se feront à l'échelle provinciale et à l'échelle locale. Disons tout de suite que les négociations provinciales doivent commencer dès le 17 juillet 1967. Si au

1er avril 1968, le désaccord persiste, une commission d'enquête instituée par le gouvernement constatera les faits pertinents dans un rapport qui devra être remis au gouvernement avant le 1er juin 1968. Alors, le gouvernement le rendra public. Trente jours après, le droit de grève est acquis.

Les négociations se feront à l'échelle locale et à l'échelle provinciale. Les matières négociables sur le plan provincial seront déterminées par le gouvernement, mais pas avant le 15 mai 1967 ni après le 15 juin 1967. Avant le 15 mars 1967 un comité conjoint formé par les fédérations de syndicats d'enseignants et les fédérations de commissions scolaires doit être formé pour conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait à la négociation provinciale.

Lors des négociations provinciales, les matières provinciales devront être négociées et acceptées par les fédérations syndicales pour le compte des associations d'instituteurs et par le gouvernement et les fédérations patronales pour les commissions scolaires. Quant aux questions laissées à la négociation locale, la loi n'en parle pas. Donc, le Code du Travail s'applique.

Le dédoublement sur deux plans amènera des difficultés sérieuses de négociations, car la négociation collective est une action unique et la convention collective est un compromis sur l'ensemble des points soulevés. Mais là n'est pas l'essentiel.

L'essentiel réside dans l'anéantissement des principes traditionnels du syndicalisme et dans la position ambiguë du gouvernement.

Le gouvernement négocie pour le patronat avec les Fédérations de commissions scolaires. De plus, il détermine souverainement les matières à négocier sur le plan provincial. Enfin, si les négociations vont mal, il nomme une commission d'enquête. Le gouvernement n'accepte pas de jouer pleinement le rôle de patron et se cache derrière son mandat de gardien du bien commun.

La loi, de plus, détruit les structures du mouvement syndical. En effet la négociation provinciale doit se faire par les fédérations syndicales. La loi

du mouvement syndical

précise qu'une clause "n'est valide que si elle est négociée et agréée" par la CIC, la PACT et APIP. Les fédérations ont un mandat légal irrévocable et exclusif. Les syndicats perdent donc le contrôle de la négociation et perdent la liberté de s'affilier à une autre centrale syndicale.

En somme, le patronat est renforcé par le gouvernement qui l'épaule dans les négociations et qui le place sous l'aide protectrice de l'intouchable bien commun. De l'autre côté, le syndicalisme est coupé de ses membres et devient la caution morale de la politique du patronat. Les fédérations syndicales n'ont plus une structure démocratique dans laquelle l'autorité vient de la base. Les chefs syndicaux deviennent des planificateurs. Le syndicalisme perd tout son pouvoir de négociation à cause de l'émiettement des négociations, de l'anéantissement de ses forces vives, de l'impossibilité de faire une grève efficace.

Bref, le syndicalisme cesse d'être un mouvement populaire démocratique, et revendicateur pour devenir une structure bureaucratique, intermédiaire entre le patron et le membre. Daniel Mothé, un syndicaliste français, écrit dans son livre "Militant chez Renault" (société d'État):

"La direction de l'usine cherche à obtenir l'approbation de ses lois par les organisations syndicales et pour cela elle est prête à faire des concessions. Son objectif est de donner à ses règlements un caractère démocratique et bilatéral. Il faut absolument que ses décisions perdent leur aspect autoritaire et prennent l'apparence d'un accord contractuel.

Pour réaliser cet objectif, la direction aura besoin de deux choses: -- la première: avoir en face d'elle des organisations syndicales responsables, c'est-à-dire, capables d'encadrer les travailleurs. -- la deuxième: avoir des organisations syndicales qui respectent le jeu: au maximum qu'elles soient dévouées à la direction; au minimum qu'elles consentent à jouer le rôle d'interlocuteur valable et soient disposées à parapher les accords."

La première chose, le bill 25 la donne. La 2e chose, elle viendra naturellement

car pas un syndicaliste ne pourra résister à la pression de la structure.

En résumé, le bill 25 ne détruit pas directement le droit d'association. Il détruit la liberté d'affiliation. Mais surtout il détruit la liberté d'action syndicale et par là détruit le droit d'association.

En effet, le droit d'association est le droit de former des syndicats. Mais un syndicat ce n'est pas une constitution. Un syndicat c'est une action collective en vue de la justice sociale. En détruisant l'action syndicale on réduit le syndicat à une constitution. Donc, on le paralyse sans le tuer.

2 - L'incidence sur l'avenir

L'avenir du syndicalisme est sombre. Tout le secteur public est menacé par le bill 25. Quant au secteur privé, il l'est tout autant à mon avis, au moins par la force de l'exemple.

Le secteur public, cela va de soi est directement menacé car il s'agit du même employeur. Les fonctionnaires de Montréal le démontrent. Le secteur privé n'est qu'indirectement menacé. Mais si je regarde l'histoire du mouvement syndical au Québec, et particulièrement l'histoire de la CTCC-CSN, je remarque que le gouvernement et le patronat se sont souvent trouvés des intérêts communs. Dans cette mesure, les syndiqués de l'industrie sont certainement touchés par le bill 25, car le bill 25 est victoire patronale.

Conclusion

Pour terminer, je vous livre quelques réflexions personnelles que toute cette affaire m'inspire.

Le syndicalisme a de grandes victoires à son actif. Grâce au militantisme de ses membres, il a gagné la bataille de la reconnaissance.

Mais une nouvelle bataille se prépare: celle de la démocratie sociale et de la participation ouvrière. Le patronat a déjà commencé à mettre en place ses batteries et le bill 25 en est une de taille. Mais sa stratégie a changé.

Lors de la première bataille, il employa la force et la brutalité. Aujourd'hui, il emploie les moyens plus subtils de la publicité et de la propagande. La tactique consiste à rappeler quelles conditions misérables prévalaient auparavant dans le monde du travail. Le patronat ira même jusqu'à louer le syndicalisme de la réforme qu'il a provoqué et à l'encourager dans cette voie. Daniel Johnson lui-même, lors de l'adoption du bill 25, a déclaré que le mandat des syndicats consiste à améliorer la situation de leurs membres.

Après avoir fait prendre conscience aux travailleurs de leur situation économique privilégiée si on la compare à celle des générations précédentes, le patronat les invite à collaborer avec lui pour augmenter encore le niveau de vie, en collaborant à une grande oeuvre par le truchement de leur syndicat.

Mais si l'on revendique l'amélioration du niveau de consommation, il devient impossible de le faire valablement sans traiter les questions dont il dépend, c'est-à-dire, tout ce qui concerne les choix économiques, l'organisation, la répartition, la hiérarchie et bien entendu la propriété.

C'est déjà dépassé le cadre du mandat que nous fixait le premier ministre, car cela implique une trouée dans les droits de gérance.

Mais les enseignants ont dépassé le problème de la pauvreté, qui ne se pose pas pour eux, pour poser le problème de la participation ouvrière. Raymond Laliberté dans les derniers moments précédant l'adoption du Bill 25, a nettement mis la question sur le tapis. Les enseignants ont revendiqué leur part de responsabilité dans l'oeuvre d'éducation.

Nos militants qui participeront aux travaux des comités d'action politique, et j'espère qu'ils seront nombreux, doivent se pénétrer de cette idée que le bill 25 est une victoire patronale dans la bataille décisive que le syndicalisme doit maintenant livrer s'il veut réussir à réaliser son objectif.

Que le travail devienne un moyen de s'épanouir pour le travailleur et un moyen de s'intégrer dans la société.

Il faut s'inspirer de l'esprit de l'Expo pour le prochain contrat

L'Expo 67 est ouverte. Des centaines de milliers de visiteurs pulvérisent les prévisions des ordinateurs électroniques. "Terre des hommes", issue d'îles artificielles devient le carrefour de l'univers. Cette merveille d'ingéniosité glorifie le génie créateur de l'homme, l'union des volontés, la compréhension humaine.

L'unanimité des commentaires grandiloquents des visiteurs témoignent la grandeur, la noblesse, la magnificence de cette oeuvre unique dans l'histoire de notre pays.

L'exposition internationale et universelle de Montréal concrétise et définit la place du Canada dans le concert des grandes nations. Les pavillons des 63 pays participants affirment cette confiance au génie créateur de "l'homme canadien". Cette manifestation du talent unique du Canada ajoute non seulement du poids à notre prestige international mais aussi met en relief la réalité canadienne.

Dans cette effervescence de beauté, de joie, d'imagination ingénieuse, les Québécois y découvrent leur raison d'être, y alimentent leur fierté, y solidifient la confiance dans leur talent. "Terre des hommes" dissipe notre complexe de colonisé qui nous confinait dans une sorte de paralysie chronique et consacre la valeur créatrice du génie de l'homme canadien-français. Cette audacieuse conception de l'esprit s'est incarnée dans la matière par la force de l'union des volontés.

Le succès considérable de l'Expo 67 doit colorer et inspirer notre action notamment dans l'érection d'une société favorisant l'épanouissement des potentialités virtuelles de l'homme québécois. Cette expression de notre esprit créateur nous incite à poursuivre notre ascension vers le progrès. L'exposition universelle de Montréal s'inscrit dans l'histoire de notre pays et de notre province non comme une finitude de notre évolution mais comme un tremplin vers la réalisation d'oeuvres florissant davantage notre génie. Il faut transcender son caractère matériel éblouissant que l'écoulement inéluctable du temps réduira au néant et y puiser son essence profonde, intarissable qui facilitera notre esprit dans la recherche de notre véritable identification.

L'union des volontés humaines en fonction d'un objectif commun favorise l'éclosion de la force créatrice de l'homme. L'existence et le succès grandiose de l'Expo 67 sont tributaires de cette communion de pensée entre les hommes.

Nous, membres du syndicat de la régie des alcools, nous n'échappons pas à ce principe générateur de la puissance de l'homme. Notre convention collective n'atteindra le succès que si tous ensemble nous posons la main à la pâte. L'esprit défaitiste, égoïste et sectaire engendre indéniablement le marasme, l'échec et l'inertie.

Il est utopique de penser que l'affiliation ou pas à telles ou telles centrales syndicales affirmera ou infirmera la réussite de notre prochain contrat de travail. Les cadres du syndicat de la régie des alcools ne peuvent élaborer une convention collective adéquate à notre milieu de travail s'ils ne peuvent capitaliser sur l'union et une participation accrue de tous ses commettants. La force de persuasion de nos institutions syndicales ne se définit pas par elle-même mais par son contenu, les syndiqués. Nous sommes capables de grandes oeuvres mais dans la solidarité. La conjoncture présente enjoint les employés de la régie des alcools à mobiliser leurs énergies en fonction d'un collectivisme créateur et non en fonction d'un individualisme rétrograde et nocif. Il faut oublier notre personne chère et ses problèmes quotidiens pour penser ensemble les mesures susceptibles d'améliorer nos conditions de travail et fournir notre appui à nos négociateurs qui présentent nos revendications aux autorités de la régie des alcools. Notre responsabilité de syndiqués ne se limite pas à payer de façon hebdomadaire \$1.65 et de tergiverser sur le syndicalisme; il faut le vivre dans l'action. Le succès de notre convention collective prochaine reflètera le degré d'unité qui accompagnera son édification.

Un jour, un jour... nous vivons l'Expo 67.
Un jour, un jour... nous vivrons une convention digne de nous.

André BRABANT

L'harmonie dans les relations patronales-ouvrières est garante de notre essor économique

L'évolution de notre société a créé la nécessité inéluctable de l'octroi du droit de grève aux travailleurs dans les secteurs publics et privés. Cette arme inhérente aux droits naturels d'association procure la puissance de la classe salariée dans la défense et la promotion de ses intérêts et ses droits devant l'ingérence croissante de l'Etat dans le monde du travail et devant le phénomène de la grande concentration industrielle.

Cependant aucun milieu n'est jamais vraiment prêt pour les changements sociaux d'importance. Le droit de grève a atteint sa véritable dimension sociale lors des derniers conflits du travail, des instituteurs, des fonctionnaires. L'exercice assidu de ce droit par les travailleurs produisit un véritable bouleversement parmi nos traditions et nos tabous sociaux et se heurta à une opposition féroce de la haute bourgeoisie réactionnaire et de l'autorité. L'état pallia une absence de mécanismes adéquats de négociation par des mesures coercitives pour dissiper ces malaises sociaux.

Cependant cette rupture brutale entre le patron et l'ouvrier remet en question tout le système de communication entre le syndicat et le patronat. La négation par le secteur patronal de l'intégration de la force ouvrière dans nos structures socio-économiques détermine leur refus d'assimiler l'évolution du monde du travail pour sauver "l'ordre". Nanti d'une autorité dictatoriale, il persiste à perpétuer un ordre social et économique qui porte préjudice à la classe laborieuse et qui altère la marche de notre société vers le progrès. Dans cette nouvelle société de justice, de liberté, l'employeur doit se plier à la réalité en acceptant l'institution syndicale comme un agent dynamique dans le secteur économique.

La compréhension, la franchise, le respect mutuel caractérisent l'existence de véritables relations entre employeurs et employés. Les ruptures des rapports entre patrons et ouvriers résultent souvent d'un manque de communication étroite et de consultations dont les incidences économiques sont parfois très nocives. L'élévation de la classe ouvrière dans notre société exige un changement

radical de l'attitude du patron dans ses relations avec elle. L'ère des décisions unilatérales, commandant l'obéissance aveugle et servile de l'exécutant s'estompe complètement devant le progrès de nos structures socio-économiques. L'ouvrier par une âpre lutte a acquis le droit de participation dans toutes prérogatives susceptibles d'affecter ses conditions de travail. Le patron doit négocier désormais non avec un laquais mais un pair.

La croissance de notre économie se mesure proportionnellement au degré de compréhension réciproque entre les deux principaux agents de notre système économique, le syndicat et le patronat. L'institution de mécanisme de négociation équitable pour les deux parties doit comporter un respect mutuel des principes de la personne humaine et être le fruit non du hasard et de l'improvisation mais d'une véritable planification. Le syndicalisme, premier artisan de cette humanisation de nos structures économiques, demeure fidèle à ses attributions sociales en substituant son rôle de simple agent de contestation pour devenir un promoteur ardent des droits de l'homme-ouvrier. Cette attitude nécessite une modification foncière de la politique patronale d'aliénation du travailleur en permettant à l'ouvrier une participation accrue à la vie de l'entreprise. Il ne peut plus maintenir les structures de ce système économique et capitaliste qui brime et lèse les droits de l'ouvrier et qui compromet sérieusement la paix sociale. Cette exploitation systématique du travailleur sous l'empire de puissants capitaux arrive à son point de saturation et renferme les germes d'une révolution sociale qui attend le moment opportun d'éclore.

Le gouvernement et le syndicat doivent travailler conjointement à doter notre société de structures socio-économiques qui favorisent l'épanouissement de l'ouvrier et assure l'établissement de l'équilibre des forces entre le patron et le travailleur. L'union et la bonne entente patronale-ouvrière feront l'objet de notre essor économique.

André BRABANT

Dispensaire syndical

par Jean-Louis SOUCY

Dans le but d'informer ses lecteurs d'une façon encore plus concrète, le journal "Le Pionnier" met à votre disposition la rubrique **Dispensaire syndical**.

RAPPEL AU TRAVAIL

Q: J'aimerais avoir des explications au sujet de cette phrase de l'article 40.04 de la convention des Fonctionnaires: "l'employé rappelé qui a droit de ne pas revenir au travail en vertu de la clause de rappel, cessera d'avoir droit aux prestations".

R: Cette phrase indique qu'un employé qui a été mis à pied peut refuser de revenir au travail si la période pour laquelle la Régie le rappelle est inférieure à un (1) mois. Dans sa demande de rappel au travail la Régie doit indiquer à l'employé si c'est pour une période inférieure à un (1) mois (art. 19.02). Il est à retenir toutefois, que l'employé qui décline un rappel au travail perd son droit aux prestations de chômage.

COTISATION SYNDICALE

Q: Je suis un employé temporaire qui en est à son deuxième embauchage. Lorsque je fus embauché la première fois, j'ai signé une carte autorisant la Régie à déduire de mon salaire le montant de la cotisation syndicale après trois (3) mois d'emploi. La deuxième fois, je n'ai pas signé de carte et la Régie, dès la première semaine a déduit quand même la cotisation syndicale. Pourriez-vous m'en donner la raison?

R: La raison c'est que du moment que vous avez signé lors du premier embauchage, une carte autorisant la Régie à déduire la cotisation syndicale de votre salaire, cette autorisation redevient en vigueur à chaque embauchage (art. 2.06).

AFFILIATION

Q: Souvent dans les journaux, à la radio et à la T.V. on entend parler du Conseil Central de Montréal et du Conseil du Travail de Montréal. Pourriez-vous me dire qu'elle est la différence qui existe entre ces deux organismes et quel est leur rôle dans la société.

R: Le Conseil Central (C.S.N.) et le Conseil du Travail (F.T.Q.) sont deux organismes identiques, qui regroupent les syndicats de la région de Montréal qui sont affiliés à l'une ou l'autre des deux grandes centrales syndicales du Québec. Leurs buts: défendre les droits des travailleurs sur le plan régional et faire à cet effet les représentations qui s'imposent. Pour se faire, encourager les membres des syndicats affiliés à participer davantage aux activités non seulement syndicales, mais sociales politiques et économiques.

TRANSFERT (LOCALITE)

Q: Est-ce que la Régie a le droit de transférer un employé qui travaille dans un magasin de Montréal à un magasin de la Rive Sud?

R: Non, la Régie ne peut transférer un employé qui travaille dans un magasin de Montréal à un magasin de la Rive Sud, puisque ce sont deux localités différentes au sens de la convention. Toutefois, la Régie peut demander à un employé s'il accepterait un tel transfert. Si l'employé y consent, à ce moment là le transfert peut s'effectuer, pourvu que cela n'ait pas pour effet de déplacer un autre employé.

AFFICHAGE

Q: Je vous écris pour vous poser une question qui me tracasse depuis un certain temps. Pourquoi le syndicat ne se sert-il plus des tableaux dans les magasins pour afficher sa circulaire et de quel droit les assistants-surintendants enlèvent-ils toutes les circulaires du syndicat qui sont affichées aux tableaux?

R: Si vous lisez l'article 3.00 des conventions collectives, vous constaterez qu'une circulaire pour être affichée au tableau, doit être signée par un responsable du syndicat et autorisée par l'administrateur de la Régie ou son délégué. C'est donc dire qu'aucun assistant-surintendant n'a le droit d'enlever du tableau une circulaire qui porte les signatures mentionnées. Pourquoi le syndicat ne se sert-il plus des tableaux pour afficher? La raison est assez simple,

cela nous causait des troubles à chaque fois que nous voulions afficher une circulaire, nous étions obligés de parader à la Régie, pour faire signer la personne autorisée. Comme certains dirigeants de la Régie n'avaient pas assez confiance en nous pour accepter que l'on puisse afficher une circulaire sans qu'ils y placent leur griffe, on a tout simplement discontinué d'utiliser les tableaux. (Peut-être craignaient-ils que leurs agissements y soient trop critiqués).

PRESTATIONS DE CHOMAGE

Q: Pourriez-vous me donner des explications concernant la deuxième phrase de l'article 41.06 contrat des Ouvriers?

R: De façon à pouvoir vous répondre le plus clairement possible, je vais diviser la phrase en deux parties: a) il aura alors droit au montant hebdomadaire correspondant à son ancienneté au sens de l'article 20.00; ceci signifie l'ancienneté totale de l'employé à la Régie (depuis son entrée), c'est-à-dire qu'il recevrait pendant toutes les semaines auxquelles il a droit le montant équivalent à son nombre d'années service (voir tableau art. 41.03); b) mais pour une période correspondante à l'ancienneté acquise pour les fins du présent article depuis son premier rappel au travail survenu après l'épuisement de ses prestations; cette deuxième partie signifie que l'employé mis à pied aura droit aux prestations de chômage pour un nombre de semaines égales auxquelles lui donne droit son ancienneté accumulée depuis son premier rappel au travail.

Travail survenu après l'épuisement de ses prestations. Voici l'exemple d'un employé de 10 ans de service et qui aurait accumulé 2 ans d'ancienneté depuis son premier rappel après l'épuisement de ses prestations, selon le tableau de 41.03.

10 ans de service — \$30.00 par semaine
2 ans d'ancienneté — 7 semaines

C'est-à-dire que l'employé recevrait \$30.00 par semaine pendant 7 semaines.



Jean-Louis SOUCY

Votre comité de négociation à l'oeuvre

Membres du comité

Jean Galibert, Président Général
Jean-Louis Soucy, Délégué en chef
Jean-Louis Morin, libéré pour Québec
Lucien Lambert, libéré pour Montréal

Magasins

Jean-Marie Lacasse, no 239 Québec
Ronald Asselin, no 32 Montréal
Raymond Fortin, no 213 Alma

Bureaux

Oscar Leclerc, Service Permis,
Québec

Entrepôts

Eugène Hébert, Droits Payés,
Montréal
Réal Chalifour, Ré-emballage,
Montréal
Roger Plante, Embouteillage, Québec

Conseiller technique

Paul Bélair, Fédération, C.E.S.P.

Conseillers juridiques

Me Robert Burns et Me Bernard
Bastien

SUBSTITUTS

Magasins

Lionel Bonenfant No 18 Montréal
Arthur Thibodeau, no 229 Shawinigan
Jacques Drapeau, no 235 Québec

Bureaux

Ronald Lachapelle, Service Payeur,
Montréal

Entrepôts

Robert Verdi, Préparation Commandes
Brisées, Montréal
Eusèbe Roy, Peintre, Québec
Herménégilde Boucher, Camionneur,
Québec

Première réunion du comité

Du lundi 13 mars au vendredi 17

mars 1967 inclu., l'Institut Coopératif
Desjardins, à Lévis, Québec.

Cédule de travail observée durant cette réunion

Lundi 13 mars de 9.30 à 12.30, de
14.00 à 18.30 et de 20.00 à 23.00
Mardi 14 mars de 9.00 à 12.30, de
14.00 à 18.30 et de 20.00 à 23.00
Mercredi 15 mars de 9.30 à 12.30,
de 14.00 à 18.00 et de 19.30 à 21.30
Jeudi 16 mars de 9.00 à 12.30, de
14.00 à 18.30 et de 20.00 à 22.30
Vendredi 17 mars de 9.30 à 12.30
de 14.00 à 17.30

SOUS-COMITES FORMES DURANT CETTE REUNION

Sous-comité des unités de négociation

Jean Gilbert et Jean-Louis Soucy,
pour Montréal
Raymond Morin et Oscar Leclerc,
pour Québec

Sous-comité devant voir les préposés au ménage

Eugène Hébert, pour Montréal
Roger Plante, pour Québec

Sous-comité devant voir les employés de cafétéria

Raymond Morin, pour Québec
Lucien Lambert, pour Montréal

Sous-comité devant voir les employés de Sécurité, Chauffage et Réfrigération

Lucien Lambert et Robert Verdi, pour
Montréal
Roger Pante et Herménégilde Boucher,
pour Québec

Sous-comité d'étude des plans d'assurance

Oscar Leclerc
Jean-Marie Lacasse
Herménégilde Boucher

Sous-comité d'étude du plan de Retraite et du Régime des Rentes

Ronald Asselin
Réal Chalifour

Sous-comité devant voir les employés des Corps de Métiers

Lucien Lambert et Robert Verdi, pour
Montréal
Roger Plante et Herménégilde Boucher,
pour Québec

Sous-comité des Statistiques

Sera formé à la prochaine réunion

D'autres comités seront aussi formés pour couvrir toutes éventualités.

Articles des conventions actuelles étudiés, approfondis, et sur lesquels le Comité de Négociation, A L'UNANIMITE, a pris position:

- 1 - Définition et juridiction
- 2 - Régime Syndical
- 3 - Affichage d'avis
- 4 - Employés réguliers ou à l'essai
- 5 - Heures de travail
- 6 - Temps supplémentaire
- 7 - Vacances annuelles payées
- 8 - Jours chômés et payés
- 9 - Congés sociaux payés
- 11 - Participation aux élections provinciales
- 14 - Congés de maternité
- 15 - Procédure de règlement de griefs
- 16 - Suspension et congédiement
- 17 - Arbitrage
- 21 - Règles de discipline
- 25 - Congés sans solde
- 26 - Droits acquis
- 27 - Validité
- 28 - Annexes et amendements
- 29 - Hygiène et sécurité
- 32 - Salaires
- 33 - Versement du salaire
- 34 - Droits généraux
- 37 - Salaire d'une nouvelle fonction
- 38 - Droits de la direction

Votre comité de négociation à l'oeuvre

- 40 - Grève et contre-grève
- 42 - Durée de la convention

Articles remis entre les mains du conseiller technique, du président et du délégué en chef pour rédaction suivant recommandations du comité:

- 10 - Absences pour activités syndicales
- 12 - Délégué en chef
- 13 - Congés payés en cas de maladie ou accident

Articles pour lesquels les sous-comités doivent recueillir les informations nécessaires à leur rédaction:

- 1 - Définition et juridiction
- 5 - Heures de travail
- 30 - Plan d'assurance collective
- 31 - Plan de retraite
- 32 - Salaires
- 39 - Corps de métiers

Articles non vus et qui le seront lors de la prochaine réunion du Comité de Négociation:

- 18 - Ancienneté
- 19 - Application des droits d'ancienneté
- 20 - Sécurité d'emploi
- 22 - Evaluation des tâches
- 23 - Automatisation et mécanisation
- 24 - Comité de relations de travail
- 35 - Ouvrages donnés à contrat
- 36 - Uniformes
- 41 - Prestations de chômage

Nouveaux articles devant être incorporés aux conventions actuelles:

Il y en a, sauf qu'ils ne peuvent être énumérés à ce moment-ci. Chaque chose a son temps.

COMMENT LE COMITE DE NEGOCIATION OPERE:

- a) Toutes les séances se tiennent à **HUIS-CLOS**;
- b) Le président, à l'aide d'un document spécialement préparé à cette fin et

dont copie a été remise aux membres du comité, fait la lecture d'un des articles des conventions actuelles;

- c) Le délégué en chef lit les remarques et recommandations faites sur cet article par les quatre groupes d'employés qui se sont réunis en janvier;
- d) Afin de ne rien omettre, le délégué en chef fait la lecture des recommandations des membres sur ce même article;
- e) Les membres du comité suivent cette lecture sur leurs documents individuels;
- f) Puis la discussion s'engage et tous y participent;
- g) On se réfère sur des clauses types, l'expérience vécue, d'autres conventions collectives, la jurisprudence, les besoins de nos membres, des statistiques, des remarques du Conseiller Technique, l'expérience d'autres syndicats, les lois, etc...
- h) Lorsque la question a été vidée, les membres se prononcent un après l'autre, soit pour ou contre la solution obtenue;
- i) S'il y a unanimité, la solution est acceptée et devient la décision du comité;
- j) S'IL N'Y A PAS UNANIMITE, LA DISCUSSION SE POURSUIT, PENDANT DES HEURES DE TEMPS SI NECESSAIRE, JUSQU'A CE QUE TOUS LES MEMBRES SOIENT D'ACCORD;
- k) Le Conseiller Technique alors ébauche la nouvelle rédaction de l'article en question;
- l) Le président fait un résumé de la décision prise sur cet article;
- m) Les membres ratifient ce résumé, puis,

- n) On s'attaque, de la même façon à une autre clause.

Il m'est très agréable de souligner que tous les membres du comité sont objectifs, sérieux, travaillants, solidaires et font foi d'un esprit syndicaliste des plus réconfortant.

Le bien de la collectivité prime dans l'esprit de chacun d'eux.

Prochaine réunion du Comité de Négociation vers la fin d'avril.

N'oubliez pas que c'est vous tous qui devrez, en assemblée générale, vous prononcer sur tout ce que le comité vous présentera. Rien ne sera porté à la table de négociation avant que vous l'ayez adopté majoritairement.

Jean GALIBERT,
Président Général.

Remerciement

Mes deux soeurs, Mmes Clarence Kennedy, de Québec, et Emile St-Germain, de Montréal, leur famille et ma famille se joignent à moi pour remercier tous les membres et les officiers de nos syndicats ainsi que les membres de l'administration et de la gérance de la Régie des alcools, pour la sympathie que tous nous ont témoignée lors du décès de M. Casimir Galibert.

Ce grand témoignage que vous avez rendu à mon père dans la mort est sa récompense pour avoir toujours compris les problèmes de ses employés, les travailleurs, et ne s'être jamais considéré plus que leur égal.

Le bien qu'il a fait en donnant à des centaines d'ouvriers et à leur famille ce qu'il faut pour vivre honorablement et son respect constant pour leurs droits et leur liberté, lui valent sûrement aujourd'hui une place de prédilection.